



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Déléguée Territoriale



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : LAFFONT Jacques
Téléphone : 04 67 27 11 91
Mail : j.laffont@inao.gouv.fr

V/Réf :
Affaire suivie par :

N/Réf : JL/128/25

Monsieur le Maire

Mairie d'Argilliers
1, place de la Madone
30210 ARGILLIERS

Montpellier, le 30 octobre 2025

**Objet : Avis sur projet arrêté de révision générale du PLU
Commune d'Argilliers**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 05 août 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté de révision générale du PLU de votre commune.

La commune d'Argilliers est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) / des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Taureau de Camargue", "Pélardon", "Huile d'olive de Nîmes", "Olive de Nîmes". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Thym de Provence", "Terres du Midi", "Volailles du Languedoc", "Miel de Provence", "Pays d'Oc", "Gard", "Coteaux du Pont du Gard".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet est basé sur un taux de croissance annuel moyen de 1% à l'horizon 2035 pour accueillir 65 habitants supplémentaires et atteindre 515 habitants. Cet accroissement nécessitera la production d'environ 27 logements. La densification et les divisions parcellaires dans l'enveloppe urbaine actuelle permettraient la réalisation de 15 logements ; une extension urbaine aménagée sous forme d'OAP permettrait de réaliser les 12 logements nécessaires restants sur une surface de 0,45 ha. au lieu-dit Le Plagnol.

Les terrains concernés par le projet d'extension urbaine sont bordés au sud et à l'ouest par l'enveloppe bâtie existante, et proches d'un hangar au nord. Ils n'ont à ce jour pas d'usage agricole et ne portent pas de cultures pérennes.

Après étude du dossier, l'INAO n'a donc pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Catherine RICHER

Copie :DDTM 30

INAO - Délégation territoriale Occitanie - Site de Montpellier
Tél : 04 67 27 11 85
CA Croix-d'Argent 697 avenue Etienne Mehus - 34070 Montpellier